

Forage et puits

en Aquitaine



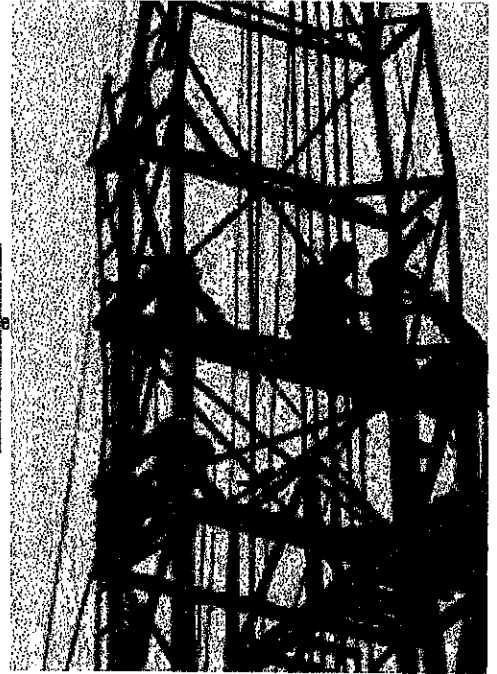
FICHE DECLARATIVE de Réalisation ou d'Existence de FORAGE, PUIS, SONDAGE, FOUILLE

au titre des articles :

- 131 du code minier pour les ouvrages de plus de 10 m de profondeur,
- L214-1 (loi sur l'eau),
- L 511-1 (Installations Classées Pour l'Environnement) pour les ouvrages compris ou annexes à une ICPE.

Cette fiche est constituée de deux parties. La première partie et les plans doivent être adressés au moins deux mois avant la date de début des travaux.
La seconde partie doit être adressée soit avec la première partie, soit au moins un mois avant la date de début des travaux. Vous serez informé des informations complémentaires éventuelles à fournir.

Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement qui fera l'objet d'une autre procédure particulière. Celle-ci vous sera communiquée par le service instructeur.



première partie

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Vous

Nom (ou raison sociale) : <u>SCA Truchon Lamouleyre</u>	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale : <u>[Signature]</u>
Prénom : _____	N° SIRET : <u>3105261671000027</u>
Adresse : <u>2 quai de la gare</u>	N° PACAGE (si exploitants agricoles) : _____
Code postal : <u>40210</u>	<input type="checkbox"/> AGREMENT <input type="checkbox"/> GESTIONNAIRE
Ville : <u>SOLFERINO</u>	
Tél : <u>0681520841</u>	n° <u>4 2 8 4 7</u>
Fax : _____	
Mail : <u>brunfeuj@orange.fr</u>	

Installation classée pour l'environnement ?

L'ouvrage concerne-t-il une installation classée pour l'Environnement (ICPE) : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Dénomination et raison sociale de l'exploitant : _____
Régime de l'installation : <input type="checkbox"/> Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration	Adresse : _____
Adresse : _____	Code postal : _____
Code postal : _____	Ville : _____
Ville : _____	Tél : _____
Tél : _____	Fax : _____
Fax : _____	Mail : _____
Mail : _____	Nom et qualité du signataire de la demande : _____
Date de l'autorisation ou du récépissé : _____	_____
Service d'inspection si ICPE existante : _____	_____

Cadre réservé à l'Administration :

Prof : _____ m Q (m3/h) : _____ V (m3/an) : _____ Cote TN du Forage : Z : _____ m

NGF X : _____ Y : _____ Forage en ZRE : OUI NON N° GIDIC : _____

Service instructeur : SPE DRIRE DDSV DDASS

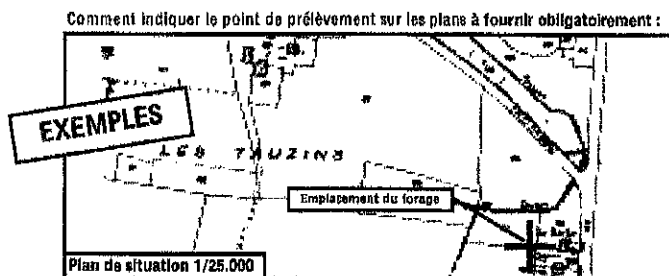
Procédures associées : DRIRE Code Minier DDASS Usage sanitaire

II. LOCALISATION DE L'OUVRAGE :

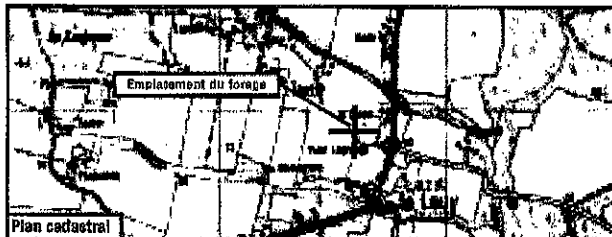
Où ?

Deux plans de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25000 et du cadastre seront annexés selon l'exemple joint.

Nappe ou aquifère envisagé : nappe phréatique
 Profondeur : 21 m
 Commune de situation de l'ouvrage : Commencey
 lieu dit : _____
 Désignation cadastrale : Section : _____
 Parcelle N° : _____



Repérer par une croix l'emplacement exact et le numéroter : pour un forage indiquer F1, pour un puits P1, etc... (1 seul point de prélèvement par fiche)



Existe-t-il des sources ou des ouvrages de prélèvement en nappe souterraine dans un rayon de 500 mètres ?
 OUI NON
 Si OUI, l'indiquer sur le plan au 1/25.000 localisant votre ouvrage.

Nbre total de forages exploités par le maître d'ouvrage : 2

DECLARATION D'EXISTENCE
 date de réalisation : _____

REPLACEMENT D'OUVRAGE
 OUI NON
 Si OUI : Date de création de l'ancien ouvrage : _____
 Abandonné le : _____
 Agrément DDAF40 : [_____] ou Identifiant Code BSS : [_____]
 Date prévisionnelle de commencement des travaux de l'ouvrage de remplacement : _____

CREATION D'OUVRAGE
 date prévisionnelle de commencement des travaux : 01/06/2016

Distance à des installations susceptibles d'altérer la qualité des eaux. (Aucun forage ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines.)

Veuillez préciser la distance du lieu d'implantation prévu par rapport à...	minimum réglementaire	Distance prévue (indiquez "néant" si aucune installation)
une décharge ou une installation de stockage de déchets ?	200 m	néant
des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif ?	35 m	néant
des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ?	35 m	néant
de stockages hydrocarbures, de produits chimiques ou phytosanitaires ?	35 m	néant
des bâtiments d'élevage et de leurs annexes ?	35 m	néant

et dans le cas d'un forage destiné à effectuer des prélèvements d'eau potable ou pour l'arrosage des cultures maraichères...

des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées ?*	50 m	néant
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente < 7%) ?*	35 m	néant
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente > 7%) ?*	100 m	néant

Sera-t-il (ou est-il) situé : (s'adresser, si nécessaire, en mairie)

Situation ?

- En zone inondable : oui non
 - Dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable : oui non
 - Sur un ancien site industriel : oui non
 - Au-dessus d'un stockage souterrain de gaz : oui non
 - Dans une zone où des eaux de ruissellement peuvent s'accumuler : oui non

Forage

en Aquitaine

III. USAGES DE L'OUVRAGE

Usage ?

Prélèvement domestique (ou inférieur à 1000 m3/an)	<input type="checkbox"/>
Prélèvement non domestique (ou supérieur à 1000 m3/an)	<input checked="" type="checkbox"/>
Sondage ou forage de reconnaissance pour recherche d'eau d'un volume > 1000 m3/an	<input type="checkbox"/>
Forage effectué pour rabattement de nappe pour chantier de génie-civil	<input type="checkbox"/>
Forage effectué au titre de la surveillance quantitative ou qualitative des eaux souterraines	<input type="checkbox"/>
Forage de défense contre l'incendie	<input type="checkbox"/>
Forage de reconnaissance géotechnique	<input type="checkbox"/>
Forage pour géothermie	<input type="checkbox"/>
Forage pour exploitation minière, stockage gaz	<input type="checkbox"/>
Forage de surveillance et de dépollution des sites et sols pollués	<input type="checkbox"/>
Forage pour réinjection d'eau dans un aquifère	<input type="checkbox"/>
Forage destiné aux prélèvements d'eau d'une ICPE, à la surveillance des effets d'une ICPE	<input type="checkbox"/>
Forage d'eau thermo-minérale	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) : _____	

IV. PRÉLÈVEMENTS ENVISAGÉS

Prélèvements ?

Débit d'exploitation (capacité nominale de la pompe) : 30 m3/h
 Volume annuel prévisionnel : 30.000 m3/an

Usages	Période	M ³ /h	M ³ /jour	M ³ /an
<u>Déjà fait</u>	de <u>Mars</u> à <u>Oct</u>	<u>30</u>	<u>700</u>	<u>30.000</u>
	de _____ à _____			
	de _____ à _____			
	de _____ à _____			

V. UTILISATION DE L'EAU

Utilisation ?

V.1 Usage domestique (unifamilial)

Sans usage alimentaire ou sanitaire (arrosage, piscine, lavage sols...)
 Préciser l'usage : _____

Avec usage alimentaire ou sanitaire (Boissons, lavage des légumes, vaisselles, linge, lavage du corps...)
 Préciser l'usage : _____

V.2 Usage privé

Sans usage alimentaire

A1- Usage agricole

<input type="checkbox"/> Abreuvement des animaux Type d'animaux : _____ Nombre : _____ Besoins en eau : _____ m3/an	<input type="checkbox"/> Irrigation estivale Nature des cultures irriguées : _____ Surface irriguée : <u>13</u> ha L'eau, est-elle stockée dans un bassin ou une réserve avant irrigation ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si OUI, surface de la réserve : _____ m2 Lutte antigel : <input type="checkbox"/> Surface concernée : _____ ha
--	---

V.2 Usage privé (suite)

Sans usage alimentaire (suite)

A2- Usage industriel ou commercial Nature de l'activité : _____

<input type="checkbox"/> Process non alimentaire :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Refroidissement :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Arrosage espaces verts :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Incendie :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Autre :	_____	m3/an
(à préciser) _____		

A3- Usage Agrément, Loisirs Nature de l'activité : _____

Avec usage alimentaire

B1- Usage industriel, agroalimentaire Nature de l'activité : _____

<input type="checkbox"/> Process alimentaire :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Usages sanitaires :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Refroidissement :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Embouteillage :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Autre :	_____	m3/an
(à préciser) _____		

B2- Alimentation en eau potable des Collectivités privées

Types de locaux alimentés (restaurant, hôtel, débit de boisson, centre d'accueil, camping, gîtes, lotissements privés ...) (à préciser) :	_____
Nombre de personnes concernées :	_____

V.3 Usage par une collectivité publique

Sans usage alimentaire

- Arrosage (Pelouses, serres, terrain de sport) Préciser l'usage : _____ Surface : _____ m2
- Lutte DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie)
- Entretien/nettoyage des voies et matériels publics
- Autre (à préciser) _____

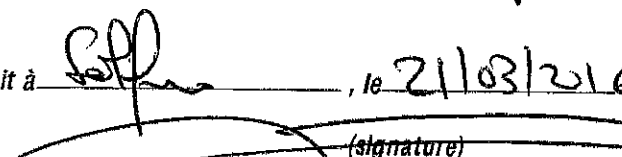
Avec usage alimentaire

- Prélèvement destiné à la consommation humaine par une collectivité
- Piscine
- Autre (à préciser) _____

VI . COMPATIBILITE AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET LE SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement de l'Eau)

Compatibilité ?

- Afin de respecter le CODE de L'ENVIRONNEMENT et le SDAGE, le forage et ses prélèvements ultérieurs :
- Ne doit pas entraîner aucune dégradation de la qualité d'une nappe utilisée pour l'alimentation en eau potable (mesure B6 du SDAGE).
 - Sera exécuté de telle sorte qu'il n'y a aucune mise en communication des nappes de surface avec les nappes profondes (mesure B26 du SDAGE).
 - N'entrera pas en concurrence avec l'alimentation en eau potable ou le thermalisme (mesure C17)
 - L'installation est munie , en cas de prélèvement, d'un compteur d'eau (mesure C24) (Compteur horaire)

Fait à Suffern, le 21/03/2016

 (signature)

Deuxième partie

INFORMATION A FOURNIR

- avec la 1ère partie en cas de régularisation d'ouvrage
- au minimum UN MOIS avant le début des travaux dans le cas d'un ouvrage neuf

II-1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MAITRE D'OUVRAGE Vous

Nom (ou raison sociale) : <u>SEA Pêcheurs Lamouleyre</u>	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale : <u>Bruno</u>
Prénom : _____	N° SIRET : <u>311 571 671 00027</u>
Adresse : <u>2 quai de la zone</u>	N° PACAGE (si exploitants agricoles) : <u>06100 9303</u>
Code postal : <u>40210</u>	
Ville : <u>Saint-Jean</u>	
Tél : <u>0581930841</u>	
Fax : _____	
Mel : <u>brunofeu@orange.fr</u>	

II-2. ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX Le foreur

NOM ou raison sociale de l'entreprise : <u>Etablissements</u>	L'entreprise est-elle adhérente à la charte de qualité des puits et forages d'eau ?
Adresse : <u>4 Bd de la Communauté</u>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Code postal : <u>40210</u>	
Ville : <u>Lahouchère</u>	
Tél : <u>0557 07 0034</u>	
Fax : _____	
Mel : _____	

II-3. DESCRIPTIF DE L'OUVRAGE (dans le cas d'un ouvrage neuf) Ouvrage

① Techniques de réalisation prévues

Un même ouvrage ne peut en aucun cas permettre le prélèvement simultané dans plusieurs aquifères distincts superposés. Lorsqu'un forage traverse plusieurs formations aquifères superposées, sa réalisation doit être accompagnée d'un aveuglement successif de chaque formation aquifère non exploitée par cuvelage et cimentation, afin d'éviter tout mélange d'eau entre les différentes formations aquifères rencontrées.

Procédé de forage retenu :

forage au battage

forage au rotary

forage au marteau fond de trou

Puits par havage

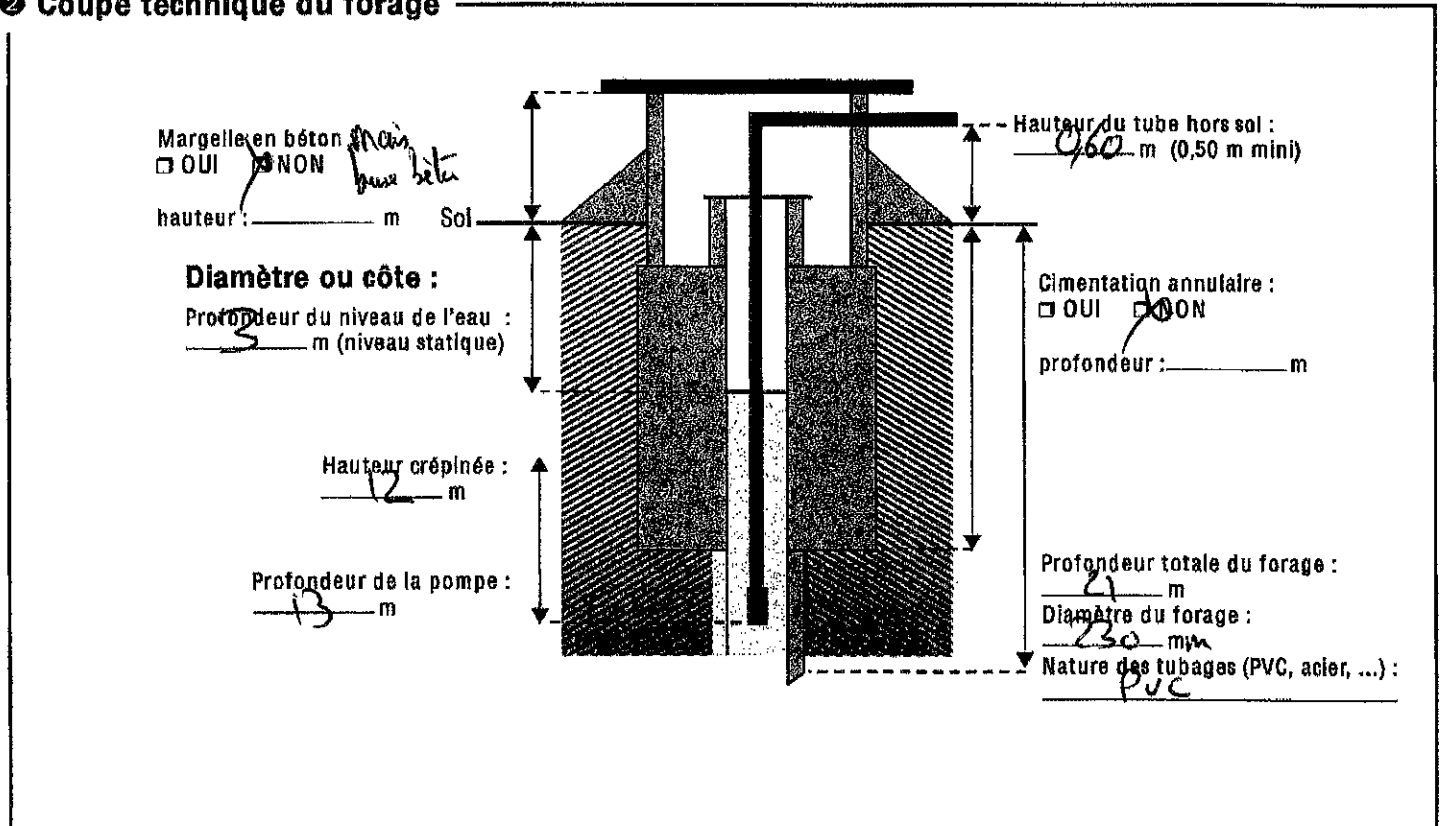
Autres (à préciser) : _____

Côte début	Côte fin	Diamètre du forage	Matériau du tubage/crépine	Diamètre du tube	Matériau pour combler l'espace annulaire
0 m	20 m	609 m	EXEMPLES tube acier	457 mm	cimentation
0 m	20 m	445 m	tube inox	168 mm	gravier
0	21m	230mm	tube PVC	168mm	gravier calibré

Précisez les produits qui seront injectés lors de la réalisation et leur traitement

Type de produit et quantité (boues, acidification, autres)	Méthode de traitement envisagée (indiquez néant si aucun produit)	Fillère d'élimination des produits utilisés
Neut		

② Coupe technique du forage



Forage

en Aquitaine

II-4. POMPAGE D'ESSAI

Le déclarant doit s'assurer des capacités de production de l'ouvrage par l'exécution d'un pompage d'essai. Le pompage d'essai doit également permettre de préciser l'influence du prélèvement sur les ouvrages voisins situés dans un rayon de 500 m par un suivi de l'influence des essais de pompage dans des forages voisins.

Indiquez les forages et sources exploités par un tiers dans un rayon de 500m : (indiquez néant si aucun forage)

Nom du gestionnaire du forage	Distance (m)	Profondeur (m)
néant		

II-4. PROTECTION ET ÉQUIPEMENT DE LA TÊTE DU FORAGE

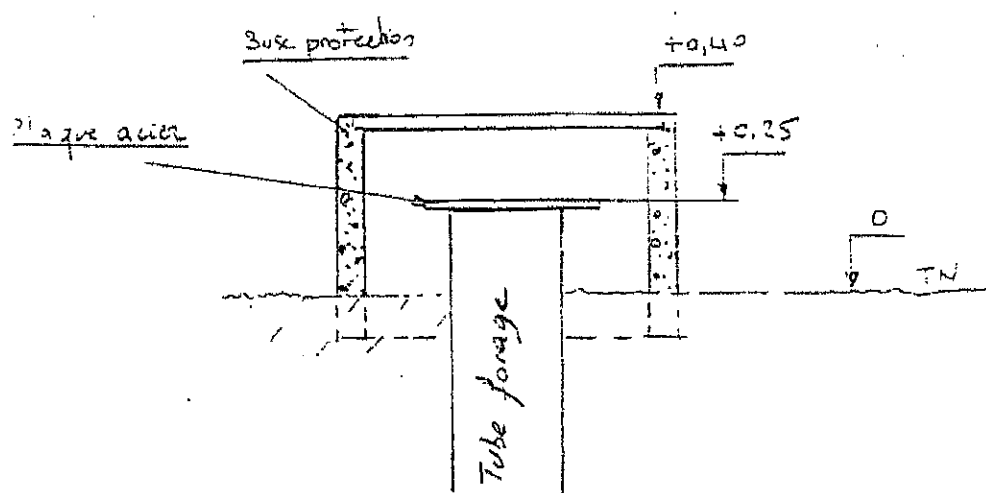
Rappel de la réglementation générale :

Une margelle bétonnée doit être réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette margelle est de 3 m² au minimum autour de la tête et 0,30 m de hauteur au-dessus du niveau du terrain naturel. Cette margelle n'est pas obligatoire lorsque la tête de l'ouvrage débouche dans un local. La tête du forage s'élève au moins à 0,5 m.

Un capot de fermeture ou tout autre dispositif approprié de fermeture équivalent est installé sur la tête du forage. Il doit permettre un parfait isolement des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles. En dehors des périodes d'exploitation, l'accès à l'intérieur du forage est interdit par un dispositif de sécurité.

Les conditions de réalisation et d'équipement du forage doivent permettre de relever le niveau statique de la nappe au minimum par sonde électrique (prévoir le cas échéant un tube guide sonde).

Schématisez le dispositif de protection qui sera mis en place : (margelle, local, hauteur de la tête, dispositif de fermeture, tube guide sonde)

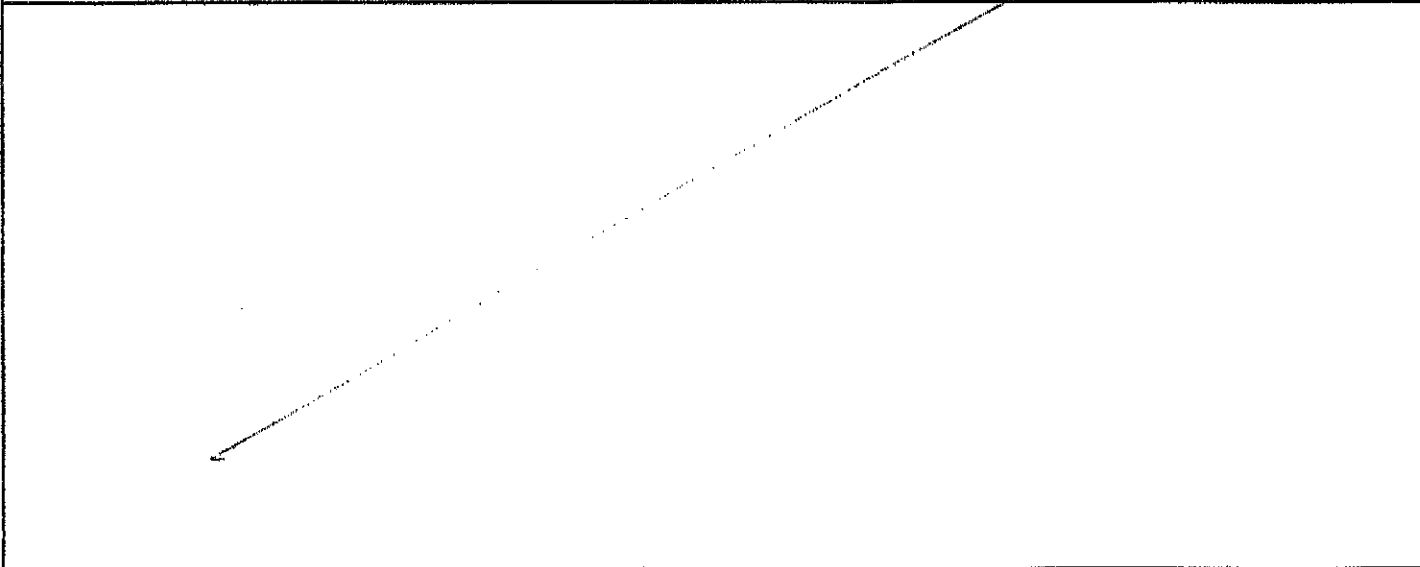


Forage

en Aquitaine

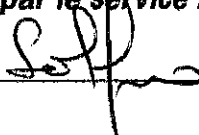
II-4. CAS DES FORAGES ABANDONNÉS

Dans le cas d'un remplacement de forage, l'ancien forage doit être abandonné et comblé par des techniques appropriées. Elles doivent garantir l'absence de circulation d'eau entre les différentes nappes d'eau souterraine contenues dans les formations géologiques aquifères traversées et l'absence de transfert de pollution.

Date prévisionnelle des travaux de comblement :	
Techniques retenues pour réaliser le comblement :	
	

Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement qui fera l'objet d'une autre procédure particulière . Celle-ci vous sera communiquée par le service instructeur.

Fait à



, le

21/03/2016

(signature)

LISTE DES PIECES A JOINDRE A CET IMPRIME

- * Plan de situation au 1/25000ème avec indication précise de l'emplacement de l'installation et des ouvrages voisins.
- * Extrait de plan cadastral des parcelles concernées portant implantation de l'installation.

Cette fiche est à adresser selon le département d'implantation de l'ouvrage à :

Direction départementale de l'AGRICULTURE
et de la FORET de la Dordogne
Rue du 26ème R.I. - 24016 PERIGUEUX Cedex
Téléphone : 05.53.45.56.00
Télécopie : 05.53.45.56.50

Direction départementale de l'AGRICULTURE
et de la FORET des Landes
BP 269 - 40005 MONT DE MARSAN Cedex
Téléphone : 05.58.06.68.50
Télécopie : 05.58.06.68.69

Direction départementale de l'AGRICULTURE
et de la FORET du Lot et Garonne
Cité Administrative Lacuée - 47031 AGEN
Téléphone : 05.53.69.80.78
Télécopie : 05.53.69.80.21

Direction départementale de l'AGRICULTURE
et de la FORET de la Gironde
Cité Administrative - rue Jules Ferry - BP 50
33090 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05.56.24.85.27/56
Télécopie : 05.56.24.85.25

Direction départementale de l'AGRICULTURE
et de la FORET des Pyrénées-Atlantiques
Cité Administrative Boulevard Tourasse
64031 PAU
Téléphone : 05.59.02.12.12
Télécopie : 05.59.02.12.30

Département :
LANDES

Commune :
COMMENSACQ

Section : J
Feuille : 000 J 01

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 21/03/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

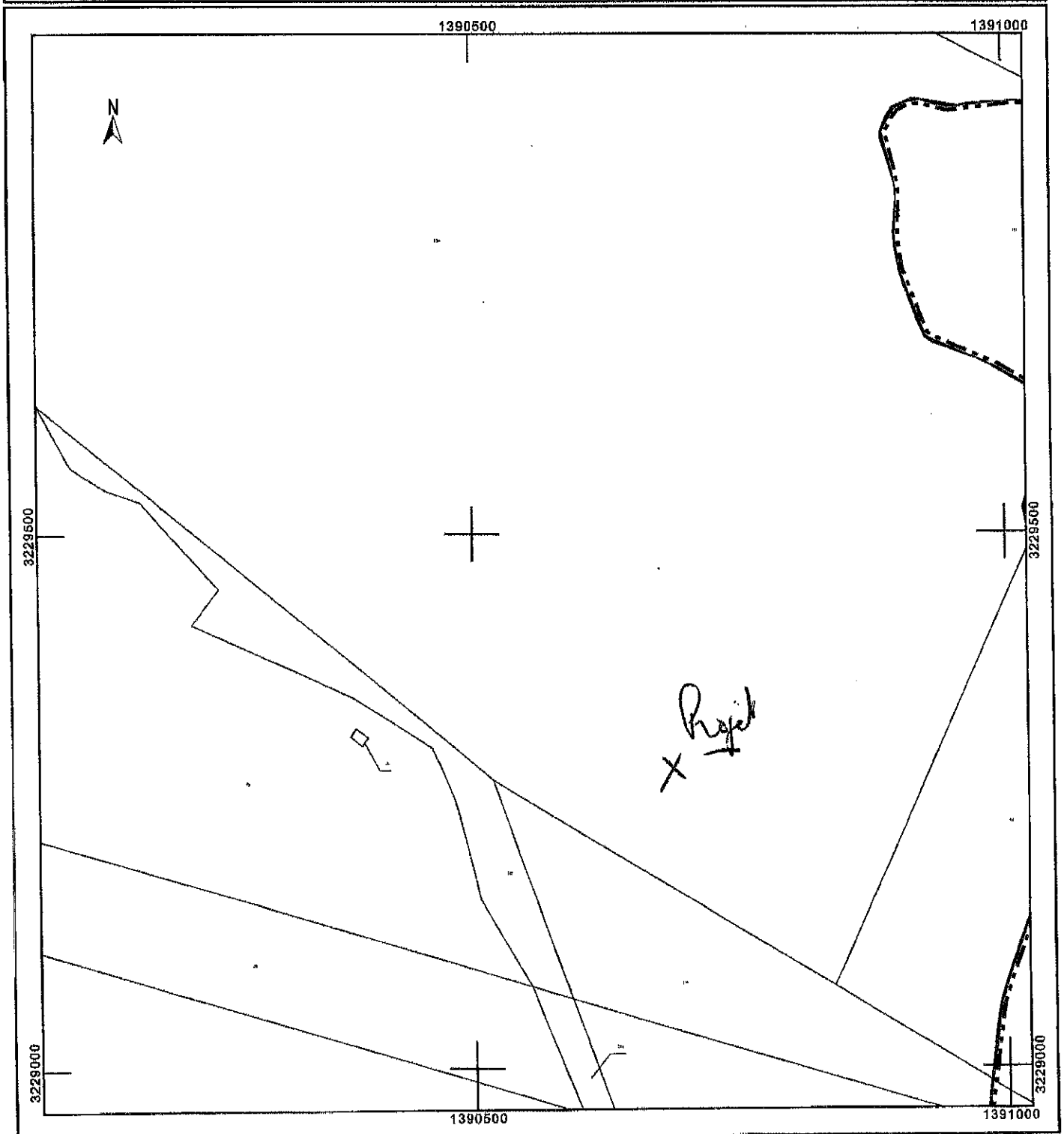
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

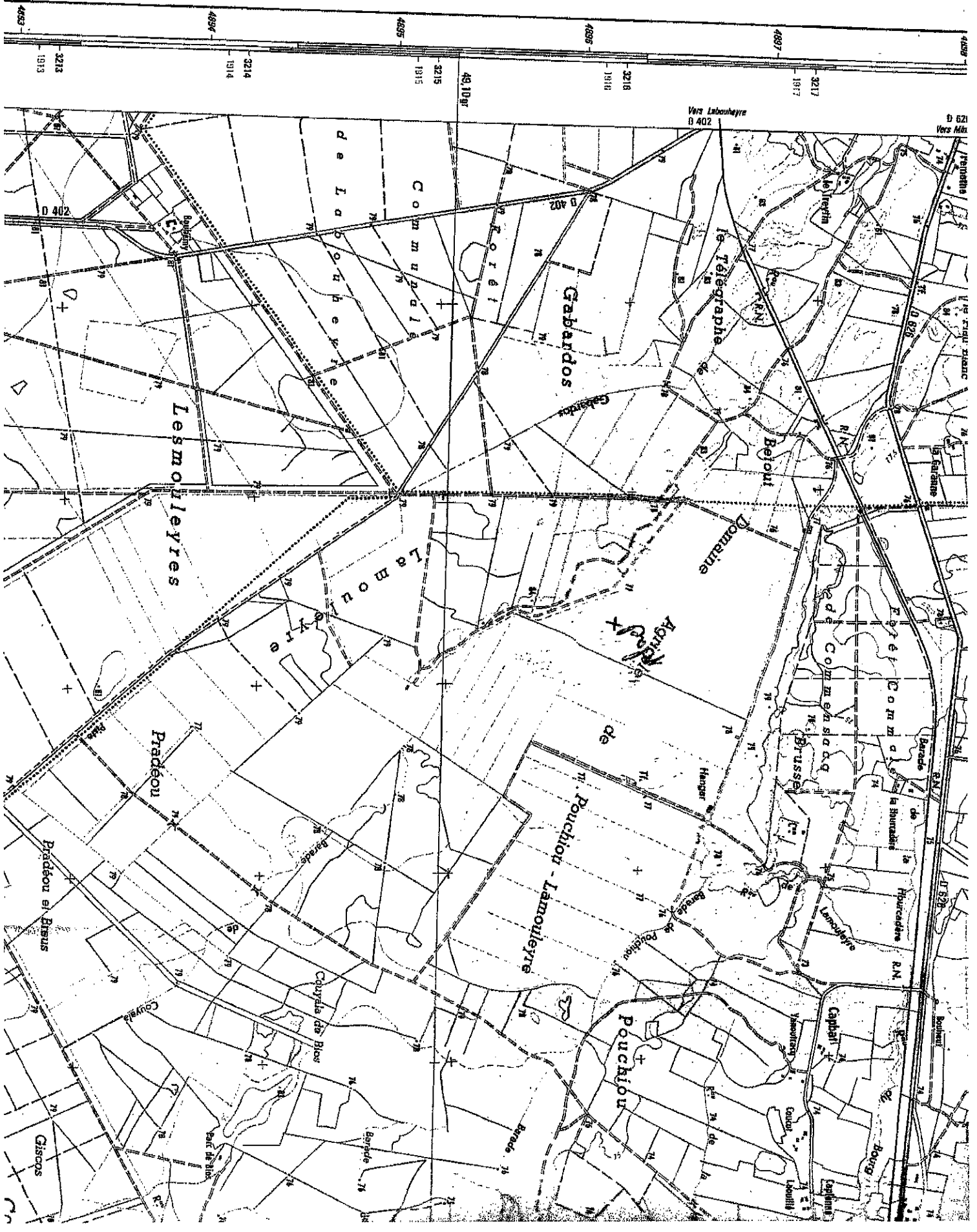
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONT-DE-MARSAN
12 AVENUE DE DAGAS 40022
40022 MONT-DE-MARSAN
tél. 05 58 06 81 61 -fax 05 58 06 57 27
ptgc.400.mont-de-
marsan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



SCA Pouchiou Lamouleyre



Forage et puits

en Aquitaine



FICHE DECLARATIVE de Réalisation ou d'Existence de FORAGE, PUIITS, SONDAGE, FOUILLE

au titre des articles :

- 131 du code minier pour les ouvrages de plus de 10 m de profondeur,
- L214-1 (loi sur l'eau),
- L 511-1 (Installations Classées Pour l'Environnement) pour les ouvrages compris ou annexes à une ICPE.

Cette fiche est constituée de deux parties. La première partie et les plans doivent être adressés au moins deux mois avant la date de début des travaux.

La seconde partie doit être adressée soit avec la première partie, soit au moins un mois avant la date de début des travaux. Vous serez informé des informations complémentaires éventuelles à fournir.

Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement qui fera l'objet d'une autre procédure particulière. Celle-ci vous sera communiquée par le service instructeur.



première partie

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Vous

Nom (ou raison sociale) : <u>SCA Fontaine Lamoulage</u>	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale : <u>Bruno Feuj</u>
Prénom : _____	N° SIRET : <u>511 526 674 00027</u>
Adresse : <u>2 quartier de la gare</u>	N° PACAGE (si exploitants agricoles) : <u>04000 0303</u>
Code postal : <u>40210</u>	<input type="checkbox"/> AGREMENT
Ville : <u>SOLFÈRENO</u>	<input type="checkbox"/> GESTIONNAIRE
Tél : <u>0681930841</u>	
Fax : _____	
Mel : <u>bruno.feuj@orange.fr</u>	n° <u>6 2 8 6 8</u>

Installation classée pour l'environnement ?

L'ouvrage concerne-t-il une installation classée pour l'Environnement (ICPE) : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Dénomination et raison sociale de l'exploitant : _____
Régime de l'installation : <input type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Déclaration	Adresse : _____
Adresse : _____	Code postal : _____
Code postal : _____	Ville : _____
Ville : _____	Tél : _____
Tél : _____	Fax : _____
Fax : _____	Mel : _____
Mel : _____	Nom et qualité du signataire de la demande : _____
Date de l'autorisation ou du récépissé : _____	_____
Service d'inspection si ICPE existante : _____	_____

Cadre réservé à l'Administration :

Prof : _____ m Q (m3/h) : _____ V (m3/an) : _____ Cote TN du Forage : Z : _____ m
 NGF X : _____ Y : _____ Forage en ZRE : OUI NON N° GIDIC : _____
 Service instructeur : SPE DRIRE DDSV DDASS
 Procédures associées : DRIRE Code Minier DDASS Usage sanitaire

v2

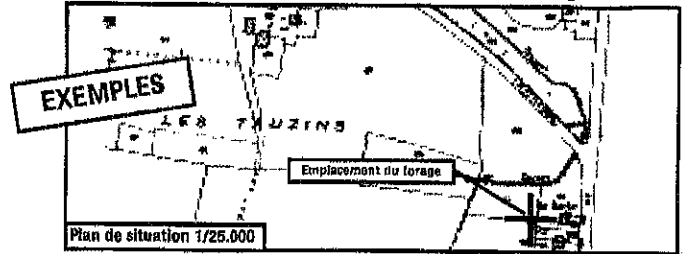
II. LOCALISATION DE L'OUVRAGE :

Où ?

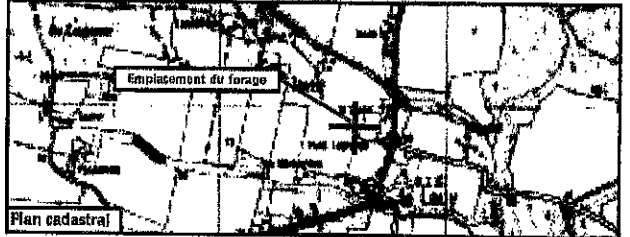
Deux plans de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25000 et du cadastre seront annexés selon l'exemple joint.

Nappe ou aquifère envisagé : nappe aquifère
 Profondeur : 21 m
 Commune de situation de l'ouvrage : Labouheyre
 lieu dit : Belaet
 Désignation cadastrale : Section : _____
 Parcelle N° : _____

Comment indiquer le point de prélèvement sur les plans à fournir obligatoirement :



Repérer par une croix l'emplacement exact et le numéroter : pour un forage indiquez F1, pour un puits P1, etc... (1 seul point de prélèvement par fiche)



Existe-t-il des sources ou des ouvrages de prélèvement en nappe souterraine dans un rayon de 500 mètres ?
 OUI NON
 Si OUI, l'indiquer sur le plan au 1/25.000 localisant votre ouvrage.

Nbre total de forages exploités par le maître d'ouvrage : 2

DECLARATION D'EXISTENCE

date de réalisation : _____

CREATION D'OUVRAGE

date prévisionnelle de commencement des travaux : 01 / 04 / 2016

REPLACEMENT D'OUVRAGE

OUI NON

Si OUI : Date de création de l'ancien ouvrage : _____

Abandonné le : _____

Agrément DDAF40 : [_____] ou Identifiant Code BSS : [_____]

Date prévisionnelle de commencement des travaux de l'ouvrage de remplacement : _____

Distance à des installations susceptibles d'altérer la qualité des eaux. (Aucun forage ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines.)

Veuillez préciser la distance du lieu d'implantation prévu par rapport à...	minimum réglementaire	Distance prévue (indiquez "néant" si aucune installation)
une décharge ou une installation de stockage de déchets ?	200 m	néant
des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif ?	35 m	néant
des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ?	35 m	néant
de stockages hydrocarbures, de produits chimiques ou phytosanitaires ?	35 m	néant
des bâtiments d'élevage et de leurs annexes ?	35 m	néant

et dans le cas d'un forage destiné à effectuer des prélèvements d'eau potable ou pour l'arrosage des cultures maraichères...

des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées ?*	50 m	néant
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente < 7%) ?*	35 m	néant
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente > 7%) ?*	100 m	néant

Sera-t-il (ou est-il) situé : (s'adresser, si nécessaire, en mairie)

Situation ?

- En zone inondable : oui non
- Dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable : oui non
- Sur un ancien site industriel : oui non
- Au-dessus d'un stockage souterrain de gaz : oui non
- Dans une zone où des eaux de ruissellement peuvent s'accumuler : oui non

Forage

en Aquitaine

III. USAGES DE L'OUVRAGE

Usage ?

Prélèvement domestique (ou inférieur à 1000 m3/an)	<input type="checkbox"/>
Prélèvement non domestique (ou supérieur à 1000 m3/an)	<input checked="" type="checkbox"/>
Sondage ou forage de reconnaissance pour recherche d'eau d'un volume > 1000 m3/an	<input type="checkbox"/>
Forage effectué pour rabattement de nappe pour chantier de génie-civil	<input type="checkbox"/>
Forage effectué au titre de la surveillance quantitative ou qualitative des eaux souterraines	<input type="checkbox"/>
Forage de défense contre l'incendie	<input type="checkbox"/>
Forage de reconnaissance géotechnique	<input type="checkbox"/>
Forage pour géothermie	<input type="checkbox"/>
Forage pour exploitation minière, stockage gaz	<input type="checkbox"/>
Forage de surveillance et de dépollution des sites et sols pollués	<input type="checkbox"/>
Forage pour réinjection d'eau dans un aquifère	<input type="checkbox"/>
Forage destiné aux prélèvements d'eau d'une ICPE, à la surveillance des effets d'une ICPE	<input type="checkbox"/>
Forage d'eau thermo-minérale	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) : _____	

IV. PRÉLÈVEMENTS ENVISAGÉS

Prélèvements ?

Débit d'exploitation (capacité nominale de la pompe) : 30 m3/h
 Volume annuel prévisionnel : 30 000 m3/an

Usages	Période	M ³ /h	M ³ /jour	M ³ /an
<u>Domestique</u>	de <u>Avril</u> à <u>Oct</u>	<u>30</u>	<u>700</u>	<u>30 000</u>
	de _____ à _____			
	de _____ à _____			
	de _____ à _____			

V. UTILISATION DE L'EAU

Utilisation ?

V.1 Usage domestique (unifamilial)
 Sans usage alimentaire ou sanitaire (arrosage, piscine, lavage sols...)
 Préciser l'usage : _____
 Avec usage alimentaire ou sanitaire (Boissons, lavage des légumes, vaisselles, linge, lavage du corps...)
 Préciser l'usage : _____

V.2 Usage privé

Sans usage alimentaire

A1- Usage agricole

<input type="checkbox"/> Abreuvement des animaux Type d'animaux : _____ Nombre : _____ Besoins en eau : _____ m3/an	<input checked="" type="checkbox"/> Irrigation estivale Nature des cultures irriguées : _____ Surface irriguée : <u>103</u> ha L'eau, est-elle stockée dans un bassin ou une réserve avant irrigation ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si OUI, surface de la réserve : _____ m2 Lutte antigel : <input type="checkbox"/> Surface concernée : _____ ha
--	---

V.2 Usage privé (suite)

Sans usage alimentaire (suite)

A2- Usage industriel ou commercial Nature de l'activité : _____

<input type="checkbox"/> Process non alimentaire :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Refroidissement :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Arrosage espaces verts :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Incendie :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Autre :	_____	m3/an
(à préciser) _____		

A3- Usage Agrément, Loisirs Nature de l'activité : _____

Avec usage alimentaire

B1- Usage industriel, agroalimentaire Nature de l'activité : _____

<input type="checkbox"/> Process alimentaire :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Usages sanitaires :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Refroidissement :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Embouteillage :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Autre :	_____	m3/an
(à préciser) _____		

B2- Alimentation en eau potable des Collectivités privées

Types de locaux alimentés (restaurant, hôtel, débit de boisson, centre d'accueil, camping, gîtes, lotissements privés ...) (à préciser) :	_____
Nombre de personnes concernées :	_____

V.3 Usage par une collectivité publique

Sans usage alimentaire

- Arrosage (Pelouses, serres, terrain de sport) Préciser l'usage : _____ Surface : _____ m2
- Lutte DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie)
- Entretien/nettoyage des voies et matériels publics
- Autre (à préciser) _____

Avec usage alimentaire

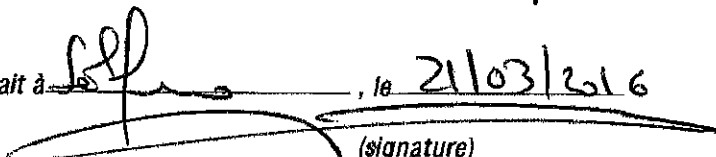
- Prélèvement destiné à la consommation humaine par une collectivité
- Piscine
- Autre (à préciser) _____

VI . COMPATIBILITE AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET LE SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement de l'Eau)

Compatibilité ?

Afin de respecter le CODE de L'ENVIRONNEMENT et le SDAGE, le forage et ses prélèvements ultérieurs :

- Ne doit pas entraîner **aucune dégradation de la qualité d'une nappe utilisée pour l'alimentation en eau potable** (mesure B6 du SDAGE).
- Sera exécuté de telle sorte qu'il n'y a **aucune mise en communication des nappes de surface avec les nappes profondes** (mesure B26 du SDAGE).
- N'entrera pas en concurrence avec l'alimentation en eau potable ou le thermalisme** (mesure C17)
- L'installation est munie , en cas de prélèvement, d'un **compteur d'eau** (mesure C24) *(compteur horaire)*

Fait à S&P, le 21/03/2016

 (signature)

Deuxième partie

INFORMATION A FOURNIR

- avec la 1ère partie en cas de régularisation d'ouvrage
- au minimum UN MOIS avant le début des travaux dans le cas d'une nouvelle demande

II-1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE **Vous**

Nom (ou raison sociale) : <u>S CA Budhisme Lannoulaye</u>	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale : <u>Bruno Fey</u>
Prénom : _____	N° SIRET : <u>311 526 611 00027</u>
Adresse : <u>2 quai de la gare</u>	N° PACAGE (si exploitants agricoles) : _____
Code postal : <u>60210</u>	
Ville : <u>Le Plessis</u>	
Tél : <u>06 81 93 0861</u>	
Fax : _____	
Mel : <u>bruno.fey@wanje.fr</u>	

II-2. ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX **Le foreur**

NOM ou raison sociale de l'entreprise : <u>Eb Lannoulaye</u>	L'entreprise est-elle adhérente à la charte de qualité des puits et forages d'eau ?
Adresse : <u>960 rte de Commenecq</u>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Code postal : <u>69210</u>	
Ville : <u>Lanrubeyne</u>	
Tél : <u>0558 07 0094</u>	
Fax : _____	
Mel : _____	

II-3. DESCRIPTIF DE L'OUVRAGE (dans le cas d'un forage) **Ouvrage**

① Techniques de réalisation prévues

Un même ouvrage ne peut en aucun cas permettre le prélèvement simultané dans plusieurs aquifères distincts superposés. Lorsqu'un forage traverse plusieurs formations aquifères superposées, sa réalisation doit être accompagnée d'un aveuglement successif de chaque formation aquifère non exploitée par cuvelage et cimentation, afin d'éviter tout mélange d'eau entre les différentes formations aquifères rencontrées.

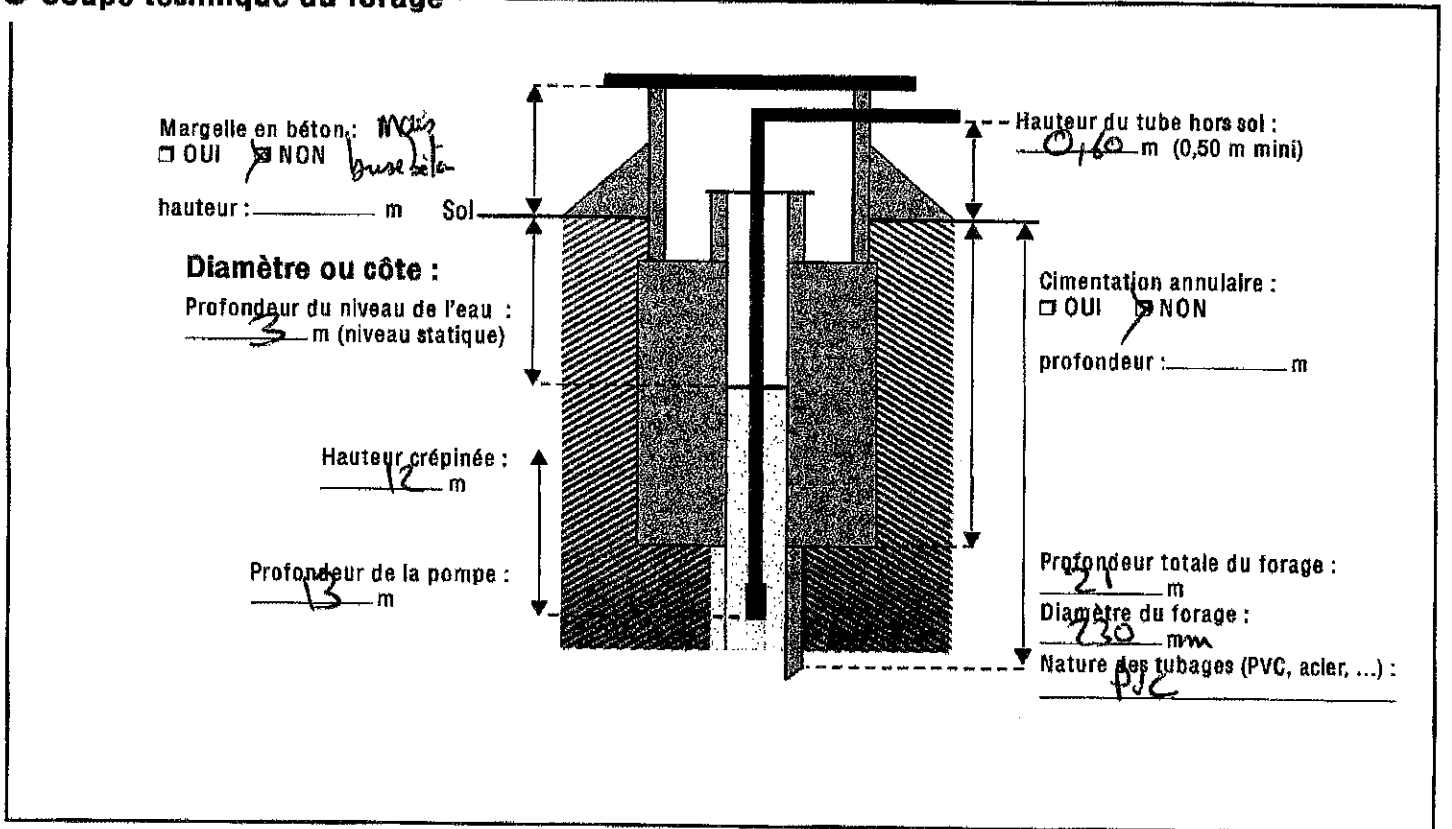
- Procédé de forage retenu :
- forage au battage
 - forage au rotary
 - forage au marteau fond de trou
 - Puits par havage
 - Autres (à préciser) : _____

Côte début	Côte fin	Diamètre du forage	Matériau du tubage/crépine	Diamètre du tube	Matériau pour combler l'espace annulaire
0 m	20 m	609 m	tube acier	457 mm	cimentation
0 m	20 m	445 m	tube inox	168 mm	gravier
0	21m	230 mm	tube PVC	168 mm	gravier calché

Précisez les produits qui seront injectés lors de la réalisation et leur traitement

Type de produit et quantité (boues, acidification, autres)	Méthode de traitement envisagée (indiquez néant si aucun produit)	Filière d'élimination des produits utilisés
Neant		

② Coupe technique du forage



Forage

en Aquitaine

II-4. POMPAGE D'ESSAI

Le déclarant doit s'assurer des capacités de production de l'ouvrage par l'exécution d'un pompage d'essai. Le pompage d'essai doit également permettre de préciser l'influence du prélèvement sur les ouvrages voisins situés dans un rayon de 500 m par un suivi de l'influence des essais de pompage dans des forages voisins.

Indiquez les forages et sources exploités par un tiers dans un rayon de 500m : (indiquez néant si aucun forage)

Nom du gestionnaire du forage	Distance (m)	Profondeur (m)
N. Jean Cheyroux	120m	6m

II-4. PROTECTION ET ÉQUIPEMENT DE LA TÊTE DE FORAGE

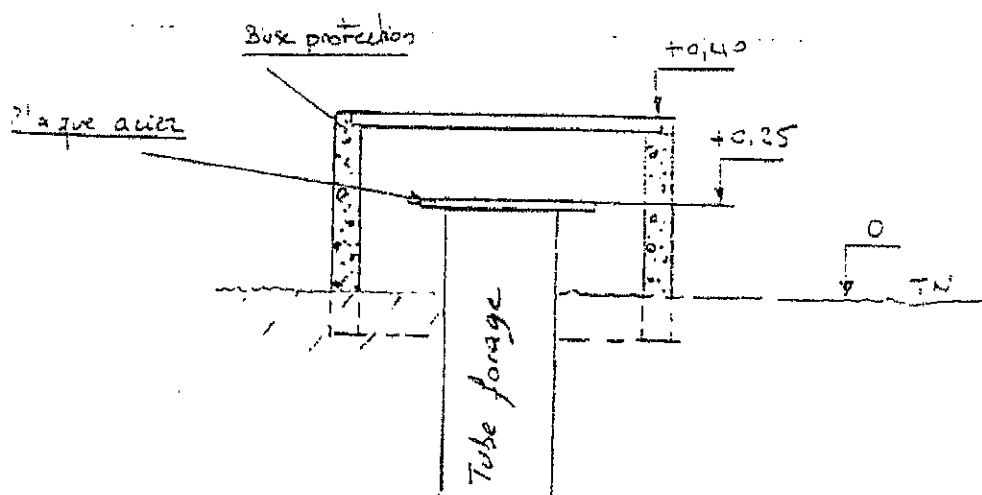
Rappel de la réglementation générale :

Une margelle bétonnée doit être réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette margelle est de 3 m² au minimum autour de la tête et 0,30 m de hauteur au-dessus du niveau du terrain naturel. Cette margelle n'est pas obligatoire lorsque la tête de l'ouvrage débouche dans un local. La tête du forage s'élève au moins à 0,5 m.

Un capot de fermeture ou tout autre dispositif approprié de fermeture équivalent est installé sur la tête du forage. Il doit permettre un parfait isolement des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles. En dehors des périodes d'exploitation, l'accès à l'intérieur du forage est interdit par un dispositif de sécurité.

Les conditions de réalisation et d'équipement du forage doivent permettre de relever le niveau statique de la nappe au minimum par sonde électrique (prévoir le cas échéant un tube guide sonde).

Schématisez le dispositif de protection qui sera mis en place : (margelle, local, hauteur de la tête, dispositif de fermeture, tube guide sonde)



Forage

en Aquitaine

II-4. CAS DES FORAGES ABANDONNÉS

Dans le cas d'un remplacement de forage, l'ancien forage doit être abandonné et comblé par des techniques appropriées. Elles doivent garantir l'absence de circulation d'eau entre les différentes nappes d'eau souterraine contenues dans les formations géologiques aquifères traversées et l'absence de transfert de pollution.

Date prévisionnelle des travaux de comblement :	
Techniques retenues pour réaliser le comblement :	

Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement qui fera l'objet d'une autre procédure particulière . Celle-ci vous sera communiquée par le service instructeur.

Fait à Solf, le 21/03/2016

(signature)

LISTE DES PIECES A JOINDRE A CET IMPRIME

- * Plan de situation au 1/25000ème avec indication précise de l'emplacement de l'installation et des ouvrages voisins.
- * Extrait de plan cadastral des parcelles concernées portant implantation de l'installation.

Cette fiche est à adresser selon le département d'implantation de l'ouvrage à :

Direction départementale de l'AGRICULTURE
et de la FORET de la Dordogne
Rue du 26ème R.I. - 24016 PERIGUEUX Cedex
Téléphone : 05.53.45.56.00
Télécopie : 05.53.45.56.50

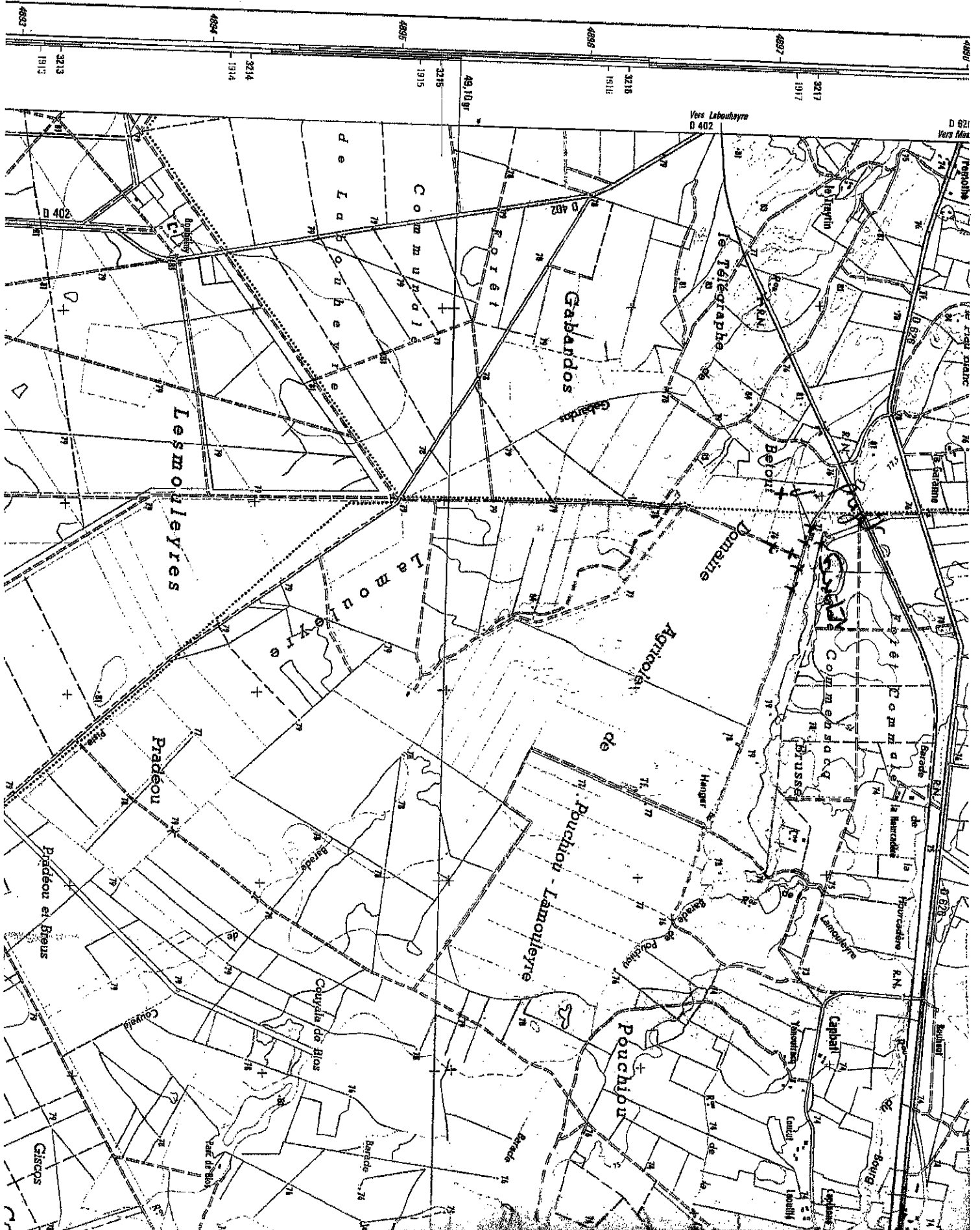
Direction départementale de l'AGRICULTURE
et de la FORET des Landes
BP 269 - 40005 MONT DE MARSAN Cedex
Téléphone : 05.58.06.68.50
Télécopie : 05.58.06.68.69

Direction départementale de l'AGRICULTURE
et de la FORET du Lot et Garonne
Cité Administrative Lacuée - 47031 AGEN
Téléphone : 05.53.69.80.78
Télécopie : 05.53.69.80.21

Direction départementale de l'AGRICULTURE
et de la FORET de la Gironde
Cité Administrative - rue Jules Ferry - BP 50
33090 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05.56.24.85.27/56
Télécopie : 05.56.24.85.25

Direction départementale de l'AGRICULTURE
et de la FORET des Pyrénées-Atlantiques
Cité Administrative Boulevard Tourasse
64031 PAU
Téléphone : 05.59.02.12.12
Télécopie : 05.59.02.12.30

SEA Pouchou Lamouleyre



Département :
LANDES

Commune :
LABOUHEYRE

Section : E
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 21/03/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONT-DE-MARSAN
12 AVENUE DE DAGAS 40022
40022 MONT-DE-MARSAN
tél. 05 58 06 61 61 -fax 05 58 06 57 27
pigc.400.mont-de-
marsan@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

SEA Pouchou Lamouleyre

